

LIVRET D'INFORMATIONS

Rentrée 2026 – 2027



BATIMENT CFA CAEN

16, rue de la Cotonnière

14 000 CAEN

Tél : 02 31 29 10 50 Fax : 02 31 29 10 51

E-Mail : caen@batimentcfanormandie.fr



HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au jeudi : 8h00 - 12h30 ; 13h00 - 17h30

Le vendredi : 8h00 - 12h30 ; 13h00 - 16h30

HORAIRES DE COURS AU CFA

Le Lundi : 9h00 - 12h30 ; 13h30 - 17h00

Du Mardi au Vendredi : 8h00 - 12h50 ; 13h50 - 16h00

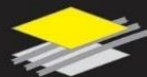


Table des matières

I-	La formation en alternance	3
1.	Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment	3
2.	Une équipe Référent Handicap	5
3.	Une filière de formation	5
4.	Les métiers préparés au bâtiment CFA de CAEN.....	6
5.	Les conditions d'inscription	7
6.	Le déroulement de l'apprentissage.....	7
7.	Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans	9
8.	L'organisation de la formation	9
9.	Les retards et les absences	10
		11
II -	L'accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)	11
1.	Les aides pour l'apprenti	11
2.	La restauration	12
3.	L'hébergement	12
4.	Le service accompagnement socio-éducatif	13
5.	Les transports	14

I- La formation en alternance

1. Une équipe au service des jeunes et des professionnels du bâtiment

DIRECTION

‣ Directeur	Frédéric LANCIEN
‣ Directeur Adjoint	Michaël VOIRIN
‣ Adjoint de Direction chargé des Formations	Barbara FRUITIER
‣ Adjoint de Direction pédagogique et technique	Emmanuel LESQUEY

ADMINISTRATION

‣ Conseillère Jeunes & Entreprises	Florence SASSIER	02 31 29 10 58
<i>(Gestion de la relation Jeunes & Entreprises, ruptures de contrat, mise en relation)</i>		
‣ Conseillère en développement	Apolline MANY	
‣ Assistante administrative de direction	Muriel BENICHON	02 31 29 10 55
‣ Secrétaires d'apprentissage	Nathalie BRAUD	02 31 29 10 50
<i>(Gestion des inscriptions et des contrats)</i>		
	Océane VOISIN	02 31 29 10 50
	Clémence JOSROLAND	02 31 29 10 50

SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Franck DURAND, David MAUGER, Gérald SEFYS 02 31 29 10 50 (taper 1)

(Suivi de l'assiduité et du comportement, Aides Sociales, Prise en charge des Internes, ...)

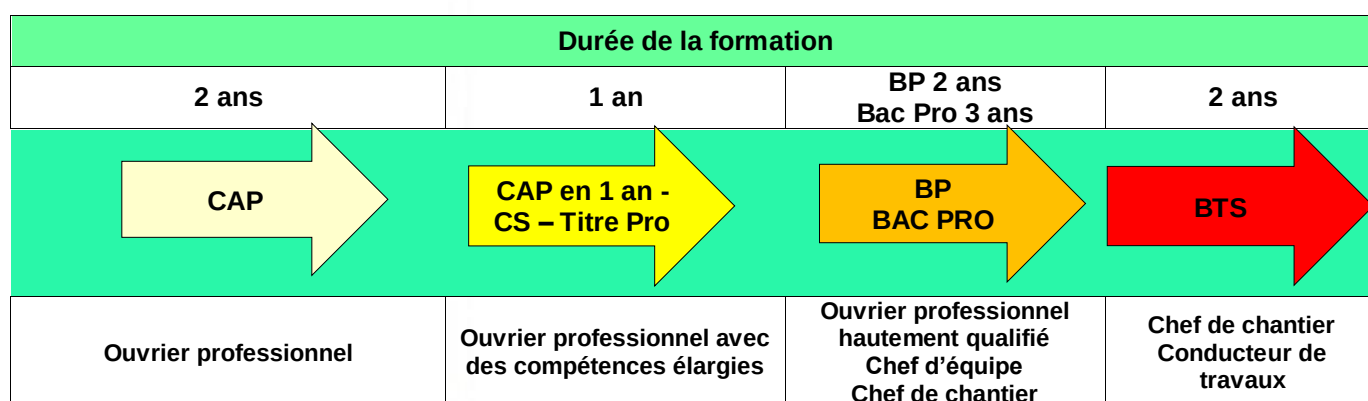
EQUIPES PEDAGOGIQUES

Disciplines enseignées	Personnel encadrant
Pratique professionnelle et technologie	Peinture / Finition / Plaque / Sol David TRIGUEL Emmanuel DUMOTTIER Hervé DUBOSQ
	Gros-Œuvre / Carrelage Sylvestre VERRIER Freddy VERMANDER François GALLAIS
	Menuiserie / Charpente Joévin PILASTRE Guillaume LEVARD Jonathan JOUANNE
	Couverture / Zinguerie Gérard LEPLEY Antoine COQUIN
	Installation Sanitaire et Thermique Xavier BION Fabien GOUBARD Franck LEQUILLEUC -
	Electricité Franck FEREY Dimitri LANGLOIS Quentin ROBBE
Etudes des Constructions Arts appliqués	Christelle LEVILLY Arnaud GUERIN Radia GHERBI Franck MANGUIN
Prévention Santé Environnement	Aurélie AGBODJAN
Anglais	Claire PALIS
Français Histoire-Géographie FLE	Leslie BOULAIRE Sylvie DELACROIX Céline MICHENAUD Yulia POUSSET
Mathématiques Sciences	Dominique DILASSER Yohann NOGRE Virgile MARIE Thierry LE BECQ
Education Physique et Sportive	Hervé FOURREAU
Tutrice PFI	Lise BETREMIEUX
Responsable du Centre de Ressources et d'Aide à la Formation	Emilie CHAUSSEPIED

2. Une équipe Référent Handicap

Mme BENICHON	MURIEL	ASSISTANTE DE DIRECTION	ACCUEIL DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP
M. LANCIEN	FREDERIC	DIRECTEUR	REFERENT HANDICAP SALARIES
Mme BOULAIRE	LESLIE	FORMATRICE FRANÇAIS-HIST-GEO	REFERENTE HANDICAP APPRENANTS

3. Une filière de formation



Ouvrier professionnel : Emploi demandant une bonne connaissance des techniques de base. Niveau de qualification correspondant au CAP.

Ouvrier professionnel hautement qualifié : Emploi demandant des connaissances techniques approfondies. Niveau de qualification correspondant au BP et Bac PRO.

Chef d'équipe : Responsable d'une équipe de 2 à 10 compagnons professionnels, il organise le travail sur le chantier, veille à l'avancement des travaux et à la conformité du projet dont il est le responsable d'exécution

Chef de chantier : Entouré de plusieurs chefs d'équipe, il organise et dirige un chantier de moyenne importance et assure la liaison entre les différents corps d'état.

Conducteur de travaux : Responsable d'un projet, depuis sa conception jusqu'à sa finalisation, il choisit la solution technique la plus adaptée, coordonne le chantier, respecte les délais, les coûts, la qualité et la sécurité.

4. Les métiers préparés au bâtiment CFA de CAEN

Pôle ENERGIE

- CAP Électricien
- BAC PRO Métiers de l'Électricité et de ses Environnements Connectés
- BTS Électrotechnique
- CAP Monteur Installations Sanitaires
- CAP Monteur Installations Thermiques
- CS Maintenance en Equipement Thermique Individuel
- BP Monteur en Installations de Génie Climatique et Sanitaire

Pôle FINITION

- CAP Peintre applicateur revêtements
- BP Peinture revêtements
- CS Décoration
- CAP Carreleur mosaïste
- BP Carreleur mosaïste
- TP Plaquiste
- CS Solier Moquettiste
- TP Peintre Façadier Itéiste

Pôle GROS OEUVRE

- CAP Maçon
- BP Maçon
- CAP Couvreur
- CS Zinguerie
- BP Couvreur

Pôle BOIS

- CAP Charpentier bois
- CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- CAP Menuisier Installateur
- TP Technicien d'études en Agencement intérieur

Pôle ETUDES ET ENCADREMENT

- BAC PRO Technicien du Bâtiment Etudes et Economie de la construction

0

5. Les conditions d'inscription

En Loi Avenir ou en Prépa-Apprentissage
• Avoir un projet de formation dans le bâtiment • Être inscrit(e) en Mission Locale • Avoir une assurance responsabilité civile
En apprentissage
• Être âgé(e) de 15 à 29 ans - les jeunes de 15 ans ne peuvent commencer un apprentissage que s'ils ont terminé leur premier cycle de l'enseignement secondaire (3^{ème}) • Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise • Les inscriptions pour la préparation d'un diplôme se font en fonction de votre niveau initial (de votre cursus scolaire et des diplômes déjà obtenus) : la durée de votre contrat d'apprentissage sera adaptée à votre profil

6. Le déroulement de l'apprentissage

▶ Le contrat d'apprentissage

C'est un contrat de travail en alternance, Entreprise/CFA, qui permet d'obtenir une qualification professionnelle. **L'apprenti(e) a le même statut qu'un salarié.**

L'âge requis est de 16 à 29 ans révolus ou 15 ans si le jeune a terminé le 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire (issu de 3^{ème}).

Remarque : Les candidats qui auront leurs 15 ans entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre ont la possibilité de débiter dès le jour de la rentrée sous statut scolaire avec une convention entre le CFA, l'Education Nationale et l'Entreprise.

La signature du contrat peut se faire tout au long de l'année. Des prises en charge particulières en **Prépa-Apprentissage peuvent être mises en place pour un accueil au CFA sans contrat d'apprentissage** (la Conseillère Jeunes & Entreprises du CFA pourra vous transmettre les informations sur ce sujet).

▶ La durée du contrat

Elle doit être adaptée à votre niveau initial à l'entrée en formation et à la durée qui vous sera nécessaire à la préparation du diplôme visé.

C'est pourquoi **un positionnement obligatoire doit être fait avant votre entrée en formation.**

Elle est généralement de 2 ans (3 ans pour les BAC PRO) et **peut être réduite ou allongée en fonction de votre niveau initial et des diplômes déjà obtenus.** Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès d'un personnel du CFA.

➤ **La période d'essai et la rupture du contrat**

Elle est de **45 jours** (consécutifs ou non) **de formation pratique en entreprise à compter de la date de début du contrat**. Pendant cette période, le contrat peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties et sans justification de motifs. Après cette période, la résiliation peut intervenir par accord amiable des deux parties, ou via le médiateur de l'Apprentissage ou par le Conseil des Prud'hommes en cas de désaccord.

➤ **La rémunération, le temps de travail et les congés payés**

La rémunération est fonction d'un pourcentage du SMIC (**1823.03 € au 1^{er} janvier 2026**)
Ces pourcentages constituent un seuil minimum.

Ils sont valables uniquement pour les contrats d'apprentissage signés avec une **entreprise ayant une convention collective Bâtiment**.

Période d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans (- de 30 ans)
1 ^{ère} année	40 % 729.22 €	50 % 911.53 €	55 % 1002.68 €	100 % 1823.03 €
2 ^{ème} année	50 % 911.53 €	60 % 1093.84 €	65 % 1184.99 €	100 % 1823.03 €
3 ^{ème} année	60 % 1093.84 €	70 % 1 276.14 €	80 % 1458.45 €	100 % 1823.03 €

En cas de contrats successifs, la rémunération ne peut être inférieure à celle du contrat précédent.

En cas de préparation d'un diplôme connexe (1 an), la rémunération est supérieure de 15 points à celle de l'année précédente.

Le temps passé au C.F.A. est considéré comme temps de travail et rémunéré par l'employeur.

Les congés payés sont de 2 jours ½ par mois travaillé soit 5 semaines par an.

Ils sont pris après accord de l'employeur et en **aucun cas pendant les périodes de stages au C.F.A.**

➤ **Les engagements de chacun**

Ils sont inscrits et cosignés dans la Charte de l'Alternance.

7. Les travaux réglementés pour les apprentis de moins de 18 ans

Depuis 2012, les travaux pouvant être potentiellement dangereux (sources d'accidents du travail ou de maladies professionnelles) sont soumis à une réglementation concernant les jeunes de moins de 18 ans (les mineurs).

Certains sont réglementés (autorisés compte tenu des nécessités de la formation des mineurs sous contrat de travail) ou strictement interdits (car trop dangereux).

➤ À l'Entreprise

Ces travaux sont soumis à **une déclaration préalable à l'affectation des jeunes mineurs aux travaux interdits et réglementés** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail du secteur de l'entreprise et est **valable 3 ans**.

Les entreprises sont tenues de faire passer une visite médicale à leur(s) apprenti(s) mineur(s) par les services de la Médecine du Travail afin d'obtenir leur certificat d'aptitude médicale.

➤ Au CFA

Ces travaux sont **également soumis à une déclaration préalable** qui doit être effectuée auprès de l'Inspection du Travail pour chaque mineur en formation.

8. L'organisation de la formation

➤ Sous contrat d'apprentissage

	CAP (2 ans)	CS (1 an)	BP (2 ans)	BAC PRO (2 ou 3 ans)	BTS (2 ans)
Rythme d'alternance moyen	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	1 semaine sur 3 au CFA	<u>2^{nde}</u> 1 semaine sur 3 au CFA <u>1^{ère} et Terminale</u> 2 semaines sur 4 au CFA	2 semaines sur 4 au CFA

9. Les retards et les absences

Toute **absence durant les périodes de C.F.A.** doit être **signalée** par téléphone au bureau ASE au **02.31.29.10.50** (taper 1) et devra ensuite être obligatoirement confirmée par courrier ou par mail : ase.caen@batimentcfanormandie.fr.

En cas de maladie pendant les semaines de stages au CFA, l'original de l'arrêt de travail est à envoyer à l'employeur et une copie au CFA.

Pour les autres absences, la famille est tenue d'en communiquer les motifs par écrit, avec un justificatif à l'appui à la fois à l'employeur et au CFA.

La semaine de cours au CFA est considérée comme une période de travail.

Par conséquent, **le CFA informe systématiquement l'entreprise de tout retard ou absence.**

En cas d'impossibilité de se rendre au CFA, le jeune devra obligatoirement se présenter à l'entreprise.

A noter : Les retards sont cumulatifs et peuvent ainsi entraîner des absences en jours.

En début de formation (2^{ème} stage), une tenue de travail sera remise gratuitement à chaque apprenant par le CFA (pour la durée de votre formation). **Elle est indispensable pour pouvoir accéder aux plateaux techniques.** L'apprenant doit l'utiliser à chaque séance d'atelier.

II - L'accompagnement de la Vie de l'Apprenant (AVA)

1. Les aides pour l'apprenti

Le service animation du CFA se tient à disposition, à partir de la 1^{ère} semaine de rentrée, pour apporter toutes les informations concernant les aides mises en place pour les apprentis.

➤ Les aides avec PRO-BTP (sous conditions de ressources)

○ Subvention pour l'achat du 1^{er} véhicule

Condition : Être en deuxième année d'alternance

Être majeur et âgé au maximum de 29 ans

Être titulaire du permis pour la catégorie de véhicule à acheter (A.A2.B)

Percevoir un revenu inférieur ou égal au SMIC

Acheter votre véhicule chez un professionnel afin de bénéficier d'une garantie qualité



➤ Les aides avec ACTION LOGEMENT

L'AIDE MOBILI-JEUNE est une subvention qui permet d'alléger la quittance de loyer (appartement, internat...).

Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) s'ils ne bénéficient pas déjà des allocations logement. L'aide est versée sur présentation de justificatifs (quittance de loyer et bulletin de salaire).

► La carte nationale d'apprenti

Elle permet d'obtenir des réductions sur les tarifs en vigueur dans les cinémas, les bowlings, sur les articles de sport, les licences sportives, les accès aux musées, etc.



2. La restauration

Les Tarifs de la Restauration et de l'hébergement

Repas ½ pensionnaires	5,30 €
Repas pour les externes	6,50 €
Nuitée + Petit-déjeuner	9,00 €
½ pension midi 5 Repas	26,50 €
Pension complète 9 Repas + 4 Nuitées + 4 Petits-déjeuners	83,70 €

Le plateau se compose :

- 1 hors d'œuvre au choix
- 1 plat garni au choix
- 1 fromage ou yaourt nature
- 1 dessert

3. L'hébergement

La vie en collectivité, dans le domaine de l'hébergement, implique des habitudes de propreté et de respect de consignes particulières basées sur l'hygiène corporelle, l'entente fraternelle, la discipline, l'ordre et la propreté des chambres et de la literie.



Un internat de 80 lits est à votre disposition

Il accueille, dans un cadre agréable, les jeunes apprenti(e)s qui, en raison de l'éloignement de leur domicile, souhaitent passer la semaine au CFA

**Chambres individuelles ou par 3
Salle de bain dans chaque chambre**

Salle avec télévision + billard

Connexion Wi-Fi

**Couette, housse de couette, oreiller et
taie fournis**

Il est indispensable de prévoir pour la semaine, des vêtements en quantité suffisante ainsi que le nécessaire de toilette.

Les objets de valeur, les tenues de marques vestimentaires, les téléphones, les ordinateurs portables, etc..., susceptibles d'éveiller la convoitise, restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire en cas de casse ou de vol.

4. Le service accompagnement socio-éducatif

Le **Service Accompagnement Socio-Educatif**, a pour objectif d'encadrer et d'accompagner les jeunes apprenants tout au long de leur formation afin d'assurer la réussite de leur parcours professionnel et de favoriser leur intégration durable dans le BTP (Bâtiment & Travaux Publics).

► **Le Foyer**

Des locaux sont mis à la disposition des apprenti(e)s sur les temps de pauses (équipés de baby-foot). Une salle est équipée d'ordinateurs pour effectuer des recherches sur Internet ou des travaux informatiques.

► **La participation à la vie au CFA**

Une participation annuelle est demandée aux apprenti(e)s afin de contribuer au financement :

- De l'aménagement, du maintien des espaces détente (foyer et extérieurs)
- Des achats de matériels destinés à l'animation (équipement sportif, DVD, jeux vidéo...)
- Des projets socio-culturels
- Des sorties socio-culturelles et des activités sportives

Diplôme préparé	Durée de formation	Interne	½ pensionnaire	Externe
CAP*	2 ans	50 €	20 €	20 €
CS / TP / CAP Connexe	1 an	25 €	10 €	10 €
BAC PRO 3A	3 ans	75 €	30 €	30 €
BTS*/BP*/BAC PRO 2A*	2 ans	50 €	20 €	20 €

* Les apprenti(e)s en 2^{ème} année qui ont réglé leur participation en 1^{ère} année, n'ont pas à participer pour la 2^{ème} année.

Le versement de la participation est valable pour la durée du parcours de formation

5. Les transports

Comment vous rendre au CFA de CAEN

En voiture depuis Paris ou Cherbourg :

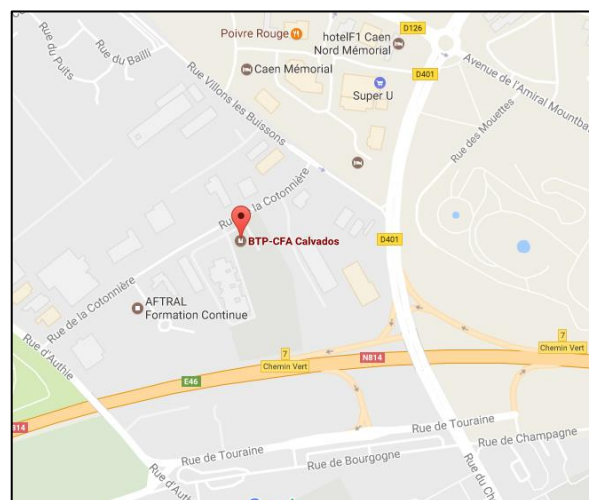
Indiquer l'adresse « 16 rue de la Cotonnière – Caen » sur votre GPS.
L'entrée du CFA se fait via le grand portail jaune.

Depuis l'aéroport :

Arrivée **aéroport de Carpiquet**, prendre un taxi (Temps 10 mn).

Depuis la gare :

Prendre un taxi ou les transports en commun. Tram en direction de Caen Campus 2, Quatrans ou Hérouville Saint-Clair. Descendre arrêt Bernières. De là, prendre la ligne 20 en direction Jacques Cartier ou Rots Bonny Descendre arrêt Cotonnière. Le site de formation est en face de l'arrêt du bus (Temps 25mn).



Possibilité de prendre la ligne 1 en direction de Caen Chemin Vert. Descendre au terminus de la ligne Caen Chemin Vert (Temps 20mn)